

**DELEGATION PERMANENTE DE
L'UNION AFRICAINE A GENEVE**

Téléphone : (41-22) 716 06 40
Téléfax : (41-22) 731 68 18

AU-Geneva@africa-union-qvao.org



**PERMANENT DELEGATION OF THE
AFRICAN UNION IN GENEVA**

36, rue des Pâquis
C.P. 127 – 1211 Genève 21
Suisse (Switzerland)

mission-observer.au@africanunion.ch

**Allocution de S.E. Mme Khadija R. MASRI
Représentant Permanent
de la Commission de l'Union Africaine à Genève**

**96^{ème} SESSION DU CONSEIL DE L'OIM
2 au 5 décembre 2008
Genève (Suisse)**

Monsieur le Président,

Au nom de la Commission de l'Union africaine, et de son Président S.E., M. Jean Ping, permettez-moi de vous adresser nos vives félicitations ainsi qu'aux membres du Bureau pour votre élection. Je voudrais également saisir cette opportunité pour féliciter S.E. l'Ambassadeur William Lacy Swing pour sa brillante nomination au poste de Directeur général de l'OIM.

Monsieur le Directeur général, votre vaste expérience et votre connaissance profonde de l'Afrique nous donnent toute l'assurance de votre capacité à relever, de manière proactive, les défis multiformes et à mettre à profit les opportunités qu'engendrent les migrations. L'Union africaine se réjouit d'avance du renforcement de son partenariat avec l'OIM sous votre direction.

Monsieur le Président, je souhaite rendre hommage à l'ancien D.G, M. Brunson McKinley, pour l'engagement dont il a fait preuve en faveur de la cause africaine tout au long de son mandat à la tête de l'OIM. En effet, il laisse derrière lui un héritage non négligeable qu'il faudrait mettre à profit pour consolider les acquis de l'OIM.

Je voudrais également exprimer ma profonde gratitude au Directeur général adjoint, Mme Ndioro Ndiaye, pour les efforts déployés afin de prendre en charge et de traiter convenablement les préoccupations de l'Afrique durant son mandat. Nous saluons tout particulièrement l'OIM pour avoir mis en place le programme MIDA (Migration pour le développement en Afrique) ainsi que pour l'ouverture d'un second poste de Spécialiste de la coopération technique au Sénégal, chargé des programmes de coopération technique dans les pays francophones et lusophones.

Nos félicitations s'adressent également à l'Autorité intergouvernementale pour le Développement (IGAD), au Royaume d'Arabie saoudite et à l'Etat du Qatar à l'occasion de leur adhésion à l'OIM en qualité d'observateurs.

Monsieur le Président,

La Commission de l'Union africaine fait sienne la déclaration prononcée par le Nigeria au nom du Groupe africain et exprime un intérêt particulier au domaine de la migration qui n'est pas un phénomène nouveau. Cependant, nous oeuvrons réellement à cerner la complexité des défis qu'entraîne ce domaine sensible, des opportunités qu'il offre, ainsi que la corrélation entre ces derniers et les déterminants socioéconomiques, politiques et environnementaux.

Nous vivons dans un contexte sans précédent, où la mondialisation nous assure une interconnectivité et une interdépendance de plus en plus croissantes entre les marchés et les économies. La crise financière mondiale nous pousse vers une prise de conscience plus aiguë de cette réalité, perçue sous l'angle de notre vulnérabilité.

Les dirigeants africains sont conscients du fait que les causes profondes de la migration et des déplacements sont à mettre sur le même pied d'égalité que les autres défis auxquels nous sommes confrontés dans notre marche vers le développement du continent. Ils reconnaissent également que les migrations créent des obstacles au développement comme, à titre d'exemple, l'émigration des compétences africaines. Cette prise de conscience est clairement reflétée dans la Position africaine commune sur la migration et le développement, adoptée par le Sommet de l'UA tenu en juillet 2006 à Banjul.

Cette volonté politique, assortie d'une orientation vers la voie à suivre, a abouti à l'adoption d'un Cadre d'orientation politique en matière de migration pour l'Afrique, qui formule, à l'attention des Etats membres de l'UA et des Communautés Economiques Régionales, des recommandations et des lignes directrices sur neuf domaines thématiques.

Ce cadre traite également du rôle de la Diaspora en termes de contributions à la croissance et au développement des pays d'origine. Les droits fondamentaux des migrants ainsi que leur vulnérabilité face aux trafiquants d'être humains constituent également de graves sources de préoccupations. A cet égard, la 11^e Session ordinaire de la Conférence de des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'UA, tenue à Charm El Cheikh en juillet cette année, a pris une décision relative au renforcement de la coopération entre les Nations Unies et l'Union africaine dans la lutte contre la traite des êtres humains. Ladite décision

instruit les Etats membres de l'UA d'engager des négociations sur un plan d'action mondiale visant à lutter contre la traite des êtres humains, sous les auspices de l'ONU, en s'appuyant sur le Plan d'action de Ouagadougou comme base de la position africaine.

Monsieur le Président,

La recherche de solutions durables et efficaces aux défis que cause la migration exige un dialogue entre toutes les parties concernées, impliquant notamment les pays d'origine, de transit et de destination. Motivées par l'importance accordée au dialogue international sur des questions d'intérêts communs, plusieurs réunions de haut niveau se sont tenues en vue d'entamer la concrétisation du partenariat intercontinental. La Conférence ministérielle Europe-Afrique sur la migration et le développement, tenue à Rabat en juillet 2006 et la Conférence ministérielle Union européenne-Afrique sur la migration et le développement, tenue en novembre 2006 à Tripoli en sont deux exemples édifiants.

A cela s'ajoute, le 2^{ième} Sommet UE-Afrique tenu en décembre 2007 à Lisbonne. Ce sommet a adopté une Stratégie commune qui offre un cadre global à long terme pour les relations Afrique-UE. Le partenariat Sept de cette stratégie commune intitulé Migrations, Mobilité et Emploi, s'appuiera sur la Déclaration et le Plan d'action de Ouagadougou de 2004 et la Conférence ministérielle de Tripoli de 2006.

Monsieur le Président,

Dans le contexte actuel des migrations et de la mondialisation, le rôle de l'OIM devient de plus en plus pertinent. En Afrique, le besoin de renforcer la coordination et la coopération inter-institutions, ainsi que le partenariat avec les gouvernements et les organismes continentaux, s'impose de plus en plus, au fur et à mesure que les migrations transfrontalières s'amplifient. A cet effet l'ouverture d'une Représentation de l'OIM à fonctions régionales en Afrique centrale et la création d'un centre de renforcement des capacités pour l'Afrique, en vue de mettre à profit l'expérience et l'expertise de l'OIM en matière de migration permettront sans doute de traduire en solutions viables, la volonté de consolider davantage notre partenariat avec l'OIM.

Je vous remercie de votre aimable attention.